

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du mercredi 13 juin 2024, à 17 h,
à la Salle polyvalente de Val-d'Illiez

Présidence : M. Olivier Français, Président du Conseil d'administration

Le président souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre la séance à 17 h.⁰⁵

Tout d'abord, le président fait part de sa très grande tristesse à la suite du décès soudain de M^e François Bianchi le 8 juin dernier. Au nom du Conseil d'administration et de la direction de l'entreprise, il adresse ses sincères condoléances à sa famille.

A la suite de cette tragique nouvelle à quelques jours de l'assemblée, il a été décidé, au vu des délais, que les actionnaires ayant mandaté M^e François Bianchi pour les représenter ne seraient pas représentés. Le président remercie les actionnaires concernés de leur compréhension eu égard à cette décision intervenant dans des conditions difficiles.

Le président remercie chaleureusement la Commune de Val-d'Illiez qui met à disposition gracieusement la salle de l'assemblée et offre l'apéritif à l'issue de celle-ci.

Il salue en particulier la présence de *M. Ismaël Perrin, Président de la Commune qui accueille*
aujourd'hui l'assemblée et Administrateur des TPC, de Mme Marlyse Dormond Béguelin, Ancienne Conseillère
nationale, de M. Michel Béguelin, Ancien Conseiller aux Etats, de Mme Valentine Gauthey, Représentante
du Canton de Vaud, de M. Stefan Burgener, Représentant du Canton du Valais et de M. Claude Oreiller,
Ancien Directeur des TPC.

Il salue également la présence de M^e Samuel Cipolla, Notaire à Troistorrens pour la partie statutaire et de M. Loïc Rossé, Responsable du département Audit et Sous-directeur auprès de l'organe de révision BDO SA.

Il excuse l'absence de *M. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat et Ancien Président des TPC, de M. Jean-Jacques*
Rey-Bellet, Ancien Conseiller d'Etat et de M. Patrick Turrian, Administrateur des TPC

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Convocation et constitution de l'assemblée générale.
2. Rapport de gestion 2023, notamment :
 - 2.1 Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2023
 - 2.2 Comptes annuels 2023 (compte de résultats, bilan, résultats par secteur et annexe)
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision

Proposition : le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion et les comptes 2023.

3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan
Proposition : le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice de CHF 1'876'169.06 résultant de l'exercice 2023 selon la répartition par secteur conformément à l'ordonnance sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), soit :
 - de virer la perte de CHF 120'651.80 du secteur Infrastructure à la réserve idoine selon l'art. 67 de la loi sur les chemins de fer (LCdF) ;
 - de virer le bénéfice de CHF 1'437'462.42 du secteur du trafic régional voyageurs à la réserve idoine selon l'art. 36 de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) ;
 - de virer le bénéfice de CHF 559'358.43 aux autres réserves, dont une perte de CHF 12'261.73 concernant l'offre Villars-Bretaye et un bénéfice de CHF 214'500.- concernant l'offre MobiChablais selon la nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMD) du Canton du Valais entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.
4. Décharge aux membres du Conseil d'administration
Proposition : le Conseil d'administration propose de donner décharge à l'ensemble de ses membres pour son activité pendant l'exercice 2023.
5. Modification des statuts

Le Conseil d'administration propose l'actualisation et l'adaptation des statuts à la législation.
6. Elections au Conseil d'administration
 - 6.1 Proposition : le Conseil d'administration propose :
 - de renouveler le mandat de M. Jean-Marc Udriot en tant que représentant privé, pour une durée de trois ans ;
 - de nommer Mme Géraldine Pflieger en tant que représentante privée, pour un mandat de trois ans. Mme Pflieger remplacerait M. Pierre Rochat, Administrateur démissionnaire.
 - 6.2 Le Président informe sur les modifications des membres de droit.
7. Election de l'Organe de révision
Proposition : le Conseil d'administration propose d'élire la société FIDAG Audit SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2024.
8. Propositions individuelles et divers.

1. Convocation et constitution de l'assemblée générale

Le président constate que l'assemblée de ce jour a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 9 des statuts, par un avis dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 14 mai 2024. Une lettre de convocation, accompagnée de la carte d'admission, a aussi été adressée personnellement aux actionnaires inscrits au registre des actions de la société.

Il désigne comme secrétaire de l'assemblée Mme Carole Delisle, Assistante de direction de la société, qui accepte cette charge.

Il informe que c'est Mme Aline Magnin, Responsable de la comptabilité auprès des TPC, qui a procédé au contrôle d'entrée et établi la liste de présence.

Il rappelle que le capital-actions de la société se monte à CHF 8'750'000.-, soit 875'000 actions nominatives de CHF 10.- chacune, donnant droit à 875'000 voix.

Le contrôle d'entrée permet de constater que113..... actionnaires sont présents, représentant460'655..... actions donnant droit à un nombre égal de voix, dont457'259..... actions sont représentées par leurs titulaires ou par d'autres actionnaires inscrits au registre des actions2'945..... actions sont représentées par les TPC SA.

A la suite du décès de M^e François Bianchi, il est noté que les451..... actions qu'il représentait ne sont exceptionnellement pas prises en compte.

Ce point n'est pas contesté par l'assemblée.

La Société possède3'594..... de ses propres actions. Les bulletins de vote liés à ses actions sont déposés sur le bureau de l'assemblée et ne seront pas pris en considération lors des votations.

La majorité absolue s'élève donc à230'328..... voix.

Le président inviteM. Daniel Flückiger, Ancien Sous-directeur et Chef technique des TPC et M. Laurent Pittet, Chef de projet infrastructure ferroviaire auprès des TPC.....

à fonctionner comme scrutateurs, et les remercie d'ores et déjà d'avoir accepté cette charge.

2. Rapport de gestion 2023, notamment :

2.1 Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2023

Le rapport de gestion du Conseil d'administration était à disposition sur le site internet de la société depuis le 24 mai écoulé. Il a été remis aux actionnaires qui en ont fait la demande et mis à disposition de chacun-e à l'entrée de cette salle. La lecture n'en est pas demandée.

Le président complète le rapport par quelques remarques personnelles.

Mesdames et Messieurs, chers-ères Actionnaires,

Cette année 2023 était celle de la consolidation de notre entreprise.

En effet, fin 2022, après le second développement de MobiChablais, l'intégration de courses scolaires sur les courses de lignes et la reprise de certaines lignes de CarPostal sur sol vaudois, le Conseil d'administration et la direction ont décidé de ne pas continuer à développer le réseau jusqu'au changement d'horaire 2025. L'objectif de cette consolidation : accroître le confort et la sécurité de notre clientèle.

Nos efforts se sont ainsi concentrés sur :

- 1) l'amélioration de la fiabilité de notre offre ;*
- 2) l'optimisation de l'accueil et de l'information voyageurs ;*
- 3) l'amélioration du confort de nos véhicules.*

Concernant ce premier point, il y a notamment le respect des horaires et des correspondances, l'affectation optimisée des véhicules en fonction des lignes et de la demande et la formation de nos chauffeurs-euses. Le travail effectué sur ces différents axes et la réactivité de notre unité qualité a permis d'améliorer la situation et faire très nettement baisser les réclamations.

Pour le second point, à savoir l'optimisation de l'accueil et de l'information voyageurs, nos haltes ont commencé par être équipées de matériel d'information comprenant des écrans dynamiques, des haut-parleurs et des caméras. Le système de sonorisation permet, dès à présent, d'avertir les voyageurs-euses lors d'éventuelles perturbations et quant aux caméras d'accroître

la sécurité. A l'avenir il sera aussi possible d'annoncer l'arrivée et le départ des trains. Ces travaux ont débuté en 2023 sur les lignes de l'AOMC et de l'AL et se poursuivront sur celles du BVB et de l'ASD.

Au sujet du troisième point, c'est-à-dire l'amélioration du confort de nos véhicules, nous avons eu la joie de voir arriver trois nouveaux véhicules sur l'ASD. Non seulement, ces trains sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite, mais comportent des écrans d'information ainsi qu'une grande nouveauté : une 1re classe ! Ces véhicules sont arrivés en fin d'année dernière. Ils sont en cours d'homologation et rouleront dès cet été avec de belles offres sur un « Week-end Découverte » dont une en partenariat avec Glacier 3000.

Nous espérons offrir également de nouveaux trains aux lignes de l'AL et du BVB. Après de longues années de recherches afin d'élaborer un véhicule permettant de répondre aux normes, à nos besoins, à nos infrastructures ainsi qu'aux caractéristiques techniques de nos lignes, les TPC devraient signer une commande cette année pour une livraison estimée entre 2027 et 2028.

Si le développement n'était pas à l'ordre du jour en 2023, de grands projets et dossiers ont occupé notre entreprise.

Commençons par citer le changement d'horaire 2025 qui s'annonce comme le plus grand changement ferroviaire depuis Rail 2000 en Romandie. Pour notre région, c'est la ligne du Simplon qui offrira de réjouissantes perspectives avec une augmentation de cadences à Aigle et surtout à Bex. Ce changement de grande envergure a obligé les TPC à revoir l'ensemble de leurs offres. Plusieurs collaborateurs-trices spécialisé-e-s travaillent depuis les premières annonces des CFF en 2023 pour essayer d'offrir les meilleurs cadencements possibles à la population du Chablais. Cette refonte était aussi l'occasion d'optimiser notre réseau, en particulier celui de MobiChablais. En effet, fort de 5 ans d'expérience dans le transport à la demande, il a été décidé, en partenariat, avec toutes les communes membres de travailler sur :

- une meilleure lisibilité et compréhension des horaires pour les voyageurs et voyageuses ;
- une fiabilité des correspondances ;
- l'efficacité pour éviter le trafic parallèle.

L'horaire 2025 du trafic régional était en consultation jusqu'à dimanche dernier et celui du trafic urbain est en fin de développement avec les communes. Nous espérons que les évolutions satisferont notre clientèle et en particulier les pendulaires.

Nous avons évoqué les 5 ans d'expérience de MobiChablais, 5 années qu'il fallait marquer au moyen d'une belle campagne publicitaire qui a démarré en décembre 2023 et qui se poursuivra en 2024. MobiChablais en 2023 c'est :

- une application utilisée par plus de 3'500 personnes ;
- 1.1 million de personnes transportées ;
- 16 % de fréquentation en plus ;
- une nouvelle tarification Mobilis étendue sur la partie valaisanne du réseau ;
- la signature en décembre du renouvellement de la convention entre les 8 communes membres et les TPC.

Aujourd'hui, des représentant-e-s de ces huit communes sont présent-e-s et nous tenons à les remercier pour la confiance témoignée.

2023, c'est aussi une autre célébration : les 125 ans du BVB ! Le vendredi 8 septembre, nous l'avons fêté de manière officielle avec notamment Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite qui nous a fait l'honneur d'y participer, de même que les représentants des communes traversées par la ligne. Cet anniversaire a été l'occasion du lancement d'une offre gourmande à Baboleuse, qui forte de son succès sera reconduite cette année, de l'organisation d'une exposition photo à Villars, de la mise en circulation de vieux trains ainsi que d'un week-end spécial les 9 et 10 septembre. Un programme anniversaire !!!

Et qu'en est-il des grands projets nous direz-vous ? Eh bien, ils sont sur les rails si vous nous pardonnez l'expression. Le projet de Sécurisation de l'AOMC a été mis à l'enquête en novembre 2022. L'année 2023 a été utilisée à traiter les 28 oppositions reçues avec le concours de l'OFT. Bien que certaines demeurent à l'heure où nous vous parlons, nous travaillons pour clore cette étape avant la fin de l'été et obtenir le permis de construire cet automne. Le calendrier du projet prévoit le démarrage des travaux début 2025.

Quant au projet de prolongement de l'AL, celui-ci s'est poursuivi avec l'élaboration de l'avant-projet, avec un dossier livré en avril 2024. La prochaine étape consistera à obtenir la libération de phases projet de l'ouvrage d'ici à cet été et la mise à l'enquête.

Un grand chantier a débuté en 2023, celui des courbes de Barboleuse, mené conjointement avec l'Etat de Vaud. Ces travaux de plus de 50 millions de francs, financés par la Confédération et le Canton de Vaud, permettront pour notre société de bénéficier de la séparation des trafics à cet endroit avec une nouvelle voie en site propre et un nouveau viaduc pour le BVB. La sécurité s'en trouvera grandement accrue.

Si les voyageurs et voyageuses ont pu bénéficier d'améliorations au cours de cette année passée sous revue, la direction a aussi œuvré pour le personnel. En juin dernier, la nouvelle convention collective de travail des TPC est entrée en fonction avec parmi les grands changements, la refonte complète de la grille salariale. Ce travail de longue haleine a été mené avec notre partenaire social le Syndicat SEV ainsi que les collaborateurs-trices, membres du SEV.

Autres améliorations, celles de deux locaux. Le premier est le dépôt infrastructure dont la première étape des travaux s'est achevée en novembre dernier. Outre la mise en conformité de la structure intérieure du bâtiment et du magasin, l'objectif était d'améliorer les conditions de travail : création de bureaux, d'un réfectoire, de vestiaires et sanitaires.

Autre local, autre lieu, à Villars. Avec l'extension des lignes de bus dans cette région, de nombreux-euses chauffeurs et chauffeuses sont venus accroître l'effectif déjà en place à la Gare. A la fin de l'automne passé, une nouvelle cafétéria a été créée ainsi qu'un lieu de repos. La direction entend continuer ses efforts afin d'améliorer d'autres lieux de service.

Vous l'aurez sans doute également remarqué, le personnel a été mis à l'honneur dans cette édition 2023 du rapport de gestion. L'idée était la mise en avant des nombreux métiers existant aux TPC. Dans ce document vous trouvez quelques extraits de photos prises au printemps. Nous espérons faire évoluer ce projet et rayonner ces métiers à l'interne de l'entreprise mais également de manière régionale.

Avant de passer à la partie financière, je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier nos commanditaires de leur soutien. Un merci particulier également à nos collaborateurs et collaboratrices et à la direction qui les accompagne.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

Xéant......
.....

2.2 Comptes annuels 2023 (compte de résultats, bilan, résultats par secteur et annexe)

Le président apporte un complément à ce point par quelques remarques personnelles.

Malgré une augmentation des charges d'exploitation (+1.1 millions de francs), les TPC enregistrent une amélioration de leur résultat d'exploitation en 2023 et terminent l'année sur un bénéfice de CHF 1'876'169.-. Cette amélioration est due en particulier à une augmentation des recettes voyageurs (+CHF 728'000.-) et des indemnités des pouvoirs publics (+2 millions de

francs) mais également à des charges d'intérêts inférieures à celles prévues dans les offres aux commanditaires (CHF 680'000.-) ainsi que le bénéfice réalisé lors de la vente d'un bâtiment hors exploitation (CHF 798'000.-).

Au 31 décembre 2023, le bilan des TPC se dresse à plus de 315,5 millions de francs, témoignant d'une croissance de 11,4 % par rapport à l'année précédente, soit environ 32,4 millions de francs supplémentaires. La raison principale provient de l'augmentation de nos immobilisations en construction qui a connu une croissance significative, passant de 66,8 à 96,5 millions de francs, soit une augmentation de 44 %, principalement en lien à nos engagements pour la mise à niveau et le développement de l'infrastructure ferroviaire.

Au niveau des résultats par secteurs OCEC, le secteur TRV termine l'année sur un important bénéfice de CHF 1'437'462.-. Ce bénéfice s'explique en partie par des charges d'intérêts inférieures à celles prévues dans notre offre aux commanditaires dues aux retards dans l'acquisition des rames.

Le secteur Autres offres de transports qui comprend notamment le Villars-Bretaye et l'offre MobiChablais se soldent par un léger bénéfice de CHF 42'542.-. Ce résultat positif est uniquement lié à notre offre MobiChablais et dû au fait d'un changement de la législation valaisanne sur la prise en charge des coûts (planifiés dès 2023, réels jusqu'à 2022).

Les prestations annexes, hors secteurs subventionnés, font apparaître un bénéfice de CHF 516'816.-. Ce bon résultat s'explique uniquement par la vente d'un bâtiment hors exploitation.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

Néant......

2.3 Rapport de l'organe de révision

Les comptes ont été contrôlés par notre organe de révision, BDO SA, à Lausanne. Le rapport de l'organe de révision figure à la page 60 du rapport de gestion.

En réponse à la demande du président, le représentant de l'organe de révision confirme qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

L'assemblée prend acte du rapport de l'organe de révision.

Proposition : le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion et les comptes 2023.

La parole ayant été donnée aux actionnaires aux points 2.1 et 2.2, il est passé à la votation.

Avis contraires ? 

Abstentions ? 

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion et les comptes annuels 2023.

3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan

Proposition : le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice de CHF 1'876'169.06 résultant de l'exercice 2023 selon la répartition par secteur conformément à l'ordonnance sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), soit :

- de virer la perte de CHF 120'651.80 du secteur Infrastructure à la réserve idoine selon l'art. 67 de la loi sur les chemins de fer (LCdF) ;

- de virer la perte de CHF 120'651.80 du secteur Infrastructure à la réserve idoine selon l'art. 67 de la loi sur les chemins de fer (LCdF) ;
- de virer le bénéfice de CHF 1'437'462.42 du secteur du trafic régional voyageurs à la réserve idoine selon l'art. 36 de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) ;
- de virer le bénéfice de CHF 559'358.43 aux autres réserves, dont une perte de CHF 12'261.73 concernant l'offre Villars-Bretaye et un bénéfice de CHF 214'500.- concernant l'offre MobiChablais selon la nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMD) du Canton du Valais entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

Néant

.....

.....

La parole n'étant pas / plus demandée, il est passé à la votation.

Avis contraire ? /
 Abstention ? /

L'assemblée générale approuve l'attribution du résultat telle que proposée.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition : le Conseil d'administration propose de donner décharge à l'ensemble de ses membres pour son activité pendant l'exercice 2023.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

Néant

.....

.....

La parole n'étant pas / plus demandée, il est passé à la votation.

Avis contraire ? /
 Abstention ? /

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'administration.

Il est noté que les administrateurs n'ont pas pris part à ce vote.

5. Modification des statuts

Le Conseil d'administration propose l'actualisation et l'adaptation des statuts à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la société anonyme le 1^{er} janvier 2023. Une modification de la loi qui impose une révision partielle des statuts de l'entreprise. Profitant de ces modifications, un toilettage des statuts a été entrepris, de même que leur adaptation à l'air du numérique.

Les statuts actuels et les nouveaux statuts, avec les modifications proposées en rouge, étaient à disposition sur le site internet de l'entreprise dès le 24 mai 2024.

Le président lit et commente les articles avec une proposition de modification, soit les 4.3, 6.2, 12.1, 17.5, 21 et 23.

L'assemblée générale approuve la modification des statuts telle que proposée. M^e Cipolla se charge de charge d'établir le procès-verbal de ce point de l'ordre du jour sous la forme authentique.

6. Elections au Conseil d'administration

- 6.1 Proposition : le Conseil d'administration propose tout d'abord de renouveler le mandat de M. Jean-Marc Udriot en tant que représentant privé, pour une durée de trois ans.
Le président ouvre la discussion sur ce point.

Néant.....

La parole n'étant pas / plus demandée, il est passé à la votation.

Avis contraire ? /

Abstention ? /

Cette proposition est / n'est pas acceptée.

L'assemblée générale approuve le renouvellement de mandat de M. Jean-Marc Udriot en tant qu'administrateur privé de l'entreprise pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2027.

Le Conseil d'administration propose ensuite de nommer Mme Géraldine Pflieger en tant que représentante privée, pour un mandat de trois ans. Mme Pflieger remplacerait M. Pierre Rochat, Administrateur démissionnaire.

La fiche de présentation de Mme Pflieger était à disposition des actionnaires en ligne, sur le site internet de l'entreprise, dès le 24 mai 2024, ou sur papier au siège des TPC à Aigle. Elle a également été remise à l'entrée de cette salle.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

Néant.....

La parole n'étant pas / plus demandée, il est passé à la votation.

Avis contraires ? /

Abstentions ? /

Cette proposition est / n'est pas acceptée.

L'assemblée générale approuve la nomination de Mme Géraldine Pflieger en tant qu'administratrice privée de l'entreprise pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2027.

- 6.2 Le Président informe sur les modifications des membres de droit.

Le président informe d'un changement dans la composition des membres de droit au Conseil.

Dans sa lettre du 22 mai 2024, le Conseil d'Etat valaisan a nommé M. Yves Putallaz pour le représenter au sein du Conseil d'administration des TPC. M. Putallaz entrera en fonction à l'issue de cette assemblée générale pour trois ans. Il remplace M. Pascal Bovey à cette fonction.

Au terme de ces deux points, le président tient à remercier tout d'abord Pierre Rochat pour ses 13 ans comme administrateur privé des TPC et ses 4 ans en tant que membre du Comité d'audit. Il remercie également M. Pascal Bovey pour ses 3 ans en tant que représentant de l'Etat du Valais et membre du Comité de nomination/rémunération. Leur engagement et leur expertise ont été des piliers dans le travail du Conseil. Le président leur souhaite tout le meilleur pour leurs projets futurs et espère qu'ils garderont un souvenir chaleureux de leurs temps aux TPC.

7. Election de l'Organe de révision

Proposition : l'organe de révision BDO est arrivé, avec la révision de l'exercice 2023, au terme des sept ans de contrôle ordinaire, tel que le prévoient les Statuts de l'entreprise. C'est au terme d'une procédure d'appel d'offres de gré-à-gré que le Conseil d'administration vous propose, aujourd'hui, d'élire la société FIDAG Audit SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2024.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

Néant.....
.....

La parole n'étant pas / plus demandée, il est passé à la votation.

Avis contraire ?

Abstention ?

Cette proposition est / n'est pas acceptée.

8. Propositions individuelles et divers

Aucune intervention écrite ou demande d'intervention n'a été adressée au président ou n'est arrivée à la direction à ce jour.

Le président donne la parole aux actionnaires qui le désirent.

Néant.....
.....

La parole n'est pas / plus demandée.

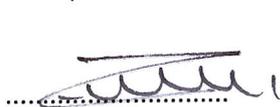
Procès-verbal de l'assemblée

La lecture du procès-verbal est / n'est pas demandée. Le président propose qu'il soit adopté directement par les scrutateurs, la secrétaire et lui-même.

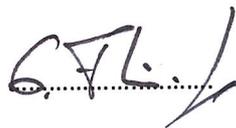
Cette proposition est / n'est pas acceptée.

Le président lève l'assemblée à¹⁷.....⁴⁵ h

Le président :



Les scrutateurs :





La secrétaire :



Hors procès-verbal

Le président donne la parole à M. Ismaël Perrin qui présente la Commune de Val-d'Illiez, laquelle accueille cette année l'assemblée annuelle des TPC.